



## CONVENTION DE PARTENARIAT PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON VELO LOISIR PROVENCE 2021 – 2023

### Entre

#### Le Parc naturel régional du Luberon

dont le siège est Maison du Parc, 60 place Jean-Jaurès – 84 400 APT,  
représenté par sa présidente, Dominique SANTONI,  
ci-après désigné « PNRL »,

### Et

#### Vélo Loisir Provence

Dont le siège est Le Grand Carré, 13 bd des martyrs – 04 300 FORCALQUIER,  
Association N° 0044002988  
représentée par son président, André BERGER  
ci-après désigné « VLP »,

### Préambule

- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION B.1 Réussir un aménagement fin et cohérent du territoire
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION B.2 Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION C.2 Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION D.1 Mobiliser le public pour réussir le développement durable
- Cf. CHARTE DU PARC - ORIENTATION D.2 Promouvoir des pratiques participatives

La volonté de réussir un « aménagement fin » du territoire fait de la qualité environnementale la référence fondamentale de tout projet d'aménagement et de développement. Cette ambition dépasse la nécessaire compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement avec la Charte du Parc, pour aborder plus finement l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.

Ainsi, l'implication du Parc dans la valorisation économique d'un patrimoine de qualité concerne naturellement l'activité touristique qui doit bénéficier plus efficacement et plus directement aux producteurs locaux de biens et de services. La volonté de ne pas faire de la qualité environnementale une contrainte sinon un facteur de développement, concerne l'ensemble des activités artisanales, commerciales et industrielles situées sur le territoire du Parc.

De ce fait, le Parc naturel régional du Luberon porte une attention particulière sur l'aménagement et la gestion concertée des sites et des itinéraires, la sécurité des pratiques et des pratiquants, l'information et la sensibilisation des pratiquants au respect de l'environnement et des autres usages, la formation et enfin la structuration et la valorisation d'une offre touristique durable.

Aujourd'hui, les différents itinéraires balisés vélo de route « Autour du Luberon », « Les Ogres à Vélo », « Forcalquier – Lure à Vélo », l'EuroVelo 8 – La Méditerranée à vélo, « Le Pays d'Aigues à vélo », le site VTT-FFC® Provence Luberon Lure, représentent de nombreux kilomètres d'itinéraires à vélo et à VTT. L'appropriation constatée de ces itinéraires fléchés (signalisation permanente), par les habitants et la confirmation d'une fréquentation vélotouristique croissante, méritent une détermination de tous les acteurs du territoire pour le développement du vélo.

Par ailleurs, l'association Vélo Loisir Provence, fondée en 1996, tient un rôle primordial dans le développement du tourisme à vélo sur le territoire du Parc.

Les missions de Vélo Loisir Provence sont de :

- Rassembler les prestataires touristiques : hébergements, restaurants, bars, loueurs de vélos, professionnels de l'accompagnement, transporteurs, sites culturels, caves, agences de voyages, producteurs et artisans, offices de tourisme au sein d'un réseau au service du tourisme à vélo sur les itinéraires « Le Luberon à vélo », et l'espace VTT-FFC® Provence Luberon Lure ;
- Animer un réseau d'adhérents, promouvoir et valoriser leurs prestations par les organismes touristiques commerciaux habilités ;
- Développer et promouvoir un maillage d'itinéraires à vélo sur route cohérent sur le territoire.

Ces actions répondent aux principes du tourisme et du développement durable, à savoir :

- une activité supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales ;
- une activité voulue et maîtrisée localement comme un tourisme de rencontre et de partage, puisant ses arguments dans la richesse des terroirs et la convivialité des habitants ;
- une dynamique d'initiative et de gestion locales ayant des retombées économiques directes dans les communes tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel.

Vélo Loisir Provence travaille en concertation avec de nombreux partenaires financeurs : Conseil Régional, les Départements des Alpes de Haute-Provence, de Vaucluse et du Var.

Le Conseil d'administration, est composé de 4 collèges (professionnels du Tourisme, Organismes de Tourisme, Collectivités et usagers/associations). Les Parcs naturels régionaux de Luberon et du Verdon en sont membres et siègent au poste de vice-présidence de l'association.

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

L'objet global de cette convention est de fixer les modalités de concertation et d'actions entre les deux parties ayant pour but commun d'agir en faveur du développement du tourisme à vélo et la valorisation des déplacements doux.

~~Le rapprochement~~ La collaboration entre les deux parties s'articule autour ~~des articles avec les 4~~ principaux axes suivants :

- Infrastructures et aménagements vélo ;
- Structuration de l'offre – animation et intermodalité ;
- Promotion et communication ;
- Expertise, veille touristique et prospectives.

## **ARTICLE 2 – Principes de collaboration**

### **2.1 - Sensibilisation**

La notion de développement durable prend en compte les finalités, les limites des activités humaines et ses exigences aussi bien environnementales, sociales, qu'économiques. La mission de sensibilisation au développement durable du Parc s'inscrit dans cette perspective de préparer la population à s'engager dans de nouveaux modes de fonctionnement individuels et collectifs. Le PNRL et VLP s'entendent sur le fait que la pratique du vélo et VTT est un moyen permettant la découverte douce et maîtrisée d'un territoire protégé, la responsabilisation des pratiquants et la sensibilisation au développement durable.

Des actions de sensibilisation seront menées par les deux structures, telles que :

- la conception et diffusion de supports d'interprétation identifiant les points remarquables liés au patrimoine naturel et culturel ;
- la diffusion du référentiel de recommandations en direction des organisateurs des manifestations vélo en milieu naturel et des critères de bonnes conduites pour les participants (vélos et VTT) ;
- l'identification d'actions exemplaires pouvant faire l'objet d'un transfert d'expérimentation d'un territoire à l'autre (notamment les PNR de PACA) ;

- l'organisation de voyage d'étude (sensibilisation d'élus et de techniciens), de journées techniques (échange d'expérience entre référents), de journées de découverte (interne aux professionnels adhérents à VLP), portant sur la connaissance du territoire et la pratique vélo.

- l'encouragement systématique des collectivités à "penser vélo" et à soutenir la pratique du vélo sous toutes ses formes, en collaboration avec l'ensemble de la filière vélo.

## **2.2 - Mobilité douce et maîtrise des transports**

Coller l'image de la pratique du vélo à celle du Luberon passe par l'appui au développement de l'usage du vélo dans la vie quotidienne en Luberon. D'une manière générale et en coopération avec les institutions concernées, le PNRL et VLP s'attacheront à favoriser le lien entre les espaces urbains et les espaces naturels du territoire en privilégiant le transport public et les modes de circulations douces. La réduction de la circulation des véhicules individuels et la promotion du vélo, constituent un axe d'intervention pour les deux parties.

## **2.3 - Valorisation de l'offre de services et d'itinéraires pour un large public**

Le PNRL et VLP, conscients de l'importance de la valorisation des itinéraires « Le Luberon à vélo » veilleront à communiquer et à promouvoir la destination par ses propres outils et grâce aux partenariats avec les organismes de tourisme à l'échelle départementale et régionale ainsi qu'au travers des associations nationales.

## **2.4 – Mise à disposition**

Chaque partie mettra à la disposition de son partenaire, suivant les disponibilités techniques, salle de réunion et vidéo projecteur au sein de leur siège respectif (réunion, groupe de travail, conférence de presse, etc.) dans la mesure du possible.

## **ARTICLE 3 : Engagement des parties**

Le PNRL et VLP sont incités à mettre en place des réunions de concertation régulière afin de mieux appréhender leurs réseaux respectifs. Pour mener une politique de concertation entre le PNRL et VLP, deux référents dans chacune des deux parties sont désignés annuellement (Eric Garnier - PNRL / Sylvie Palpant - VLP). Ces personnes seront des contacts privilégiés pour une concertation sur les projets liés au tourisme à vélo.

## **3.1 - Infrastructures et aménagements**

### **➤ Création / aménagements / entretien**

Le PNRL et VLP conviennent que l'existence et la création d'itinéraires vélos constituent un outil privilégié de découverte du territoire « Parc naturel régional », dans le respect des sites naturels et des équilibres écologiques.

Le PNRL et VLP détiennent un savoir-faire particulier concernant le choix des itinéraires, le type d'aménagements et les priorités de mise en valeur. Il convient donc de définir la cohérence des actions, individuelles ou communes aux deux parties, pouvant être intégrées aux politiques régionale et départementale de développement du vélo.

Le PNRL et VLP travailleront ensemble pour mobiliser leurs réseaux respectifs sur un travail d'investigation et d'expertise, dans le but de mieux appréhender la problématique locale et ses contraintes évolutives, et pour gérer la fréquentation des itinéraires les plus fréquentés, de prévenir les conflits d'usage et de soulager les zones naturelles sensibles.

Une attention particulière sera portée sur la cohérence des réseaux d'itinéraires entre territoires, entre départements, ainsi que sur le respect du schéma régional des véloroutes et voies vertes et des schémas vélos départementaux.

Toutes créations ou modifications sur le territoire du Parc, d'itinéraires vélos avec balisage permanent, seront étudiées par les deux parties.

**Espace VTT Provence Luberon Lure®** : le PNRL associe VLP à la structuration et l'animation de l'offre, la communication et la veille sur les pratiques.

### ➤ Maintenance des itinéraires sur route

Contexte : Les travaux de maintenance de la signalisation des itinéraires permanents « Autour du Luberon », « Les Ogres à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo » ont été initiés par le Parc en tant que maîtrise d'ouvrage.

VLP s'est toujours engagée avec l'aide de ses adhérents à faire remonter les absences de signalétique (travaux, dégradations, tags, etc.) qui portent préjudices au fonctionnement et à l'image de ces équipements structurants du territoire.

VLP a l'entière responsabilité de la veille et de la maintenance courante de la signalétique directionnelle des itinéraires « Autour du Luberon », « Les Ogres à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo ».

Le PNRL garde la responsabilité technique et financière de l'acquisition des fournitures (panneaux, poteaux et visseries) hors itinéraire régional « Autour du Luberon ». Cette responsabilité pourra être modifiée selon l'évolution du statut des itinéraires.

### 3.2 - Structuration de l'offre : déploiement de la marque « accueil vélo », animation des professionnels et des Offices de Tourisme Communautaires, développement des équipements publics et transports publics accessibles

On entend par structuration de l'offre vélo le développement des services proposés par des professionnels en lien avec le tourisme à vélo réunis au sein d'un réseau. Il convient de fédérer ces prestataires et de leur proposer une animation en cohérence avec leurs besoins. La structuration de l'offre est une composante indispensable au développement du tourisme à vélo sur le territoire.

Afin d'assurer une cohérence dans l'accueil des cyclistes et de favoriser une identité commune entre tous les acteurs touristiques concernés par la filière vélotouristique sur le territoire, VLP s'appuie sur un référentiel « Accueil vélo » territorial et national de France Vélo Tourisme (le référentiel commun est adapté pour l'accueil vélo et vététistes).

VLP est engagé dans la qualification de l'offre, au titre de référent qualité du référentiel national : « Accueil vélo » géré par France Vélo Tourisme et Tourisme et Territoires et, également au titre d'évaluateur pour la marque territoriale « Bienvenue aux cyclistes ».

VLP en tant que contributeur thématique de la base touristique régionale APIDAE, identifiera (tag) ses adhérents et complètera si nécessaire les informations partagées avec les OTC.

Le PNRL en tant que contributeur thématique de la base touristique régionale APIDAE, identifiera (tag) ses marqués "Valeurs Parc" et complètera si nécessaire les informations partagées avec les OTC.

Les services aux cyclistes passent par des équipements publics adaptés, afin de :

- Mieux répondre aux besoins des randonneurs
- Valoriser la commune traversée par une « Halte » de qualité
- Aménager de façon harmonieuse en associant les problématiques d'un large territoire
- Evaluer les équipements de première importance et de confort du randonneur
- Inciter les collectivités à réaliser des équipements d'accueil du randonneur

VLP sensibilisera les collectivités à l'amélioration des équipements publics et s'associera aux Départements et aux acteurs locaux pour le renouvellement des Relais Information Services sur le Luberon à vélo.

Enfin, afin d'assurer la continuité des parcours, le désenclavement du territoire ainsi que le retour à son point de départ, les possibilités intermodales existantes seront valorisées (TER, Cars). VLP s'attachera à inciter les Autorités Organisatrices de Transports (AOM) à améliorer le service aux cyclistes.

### 3.3 - Promotion, communication, sensibilisation

#### ➤ Outils de Communication

En relation avec le CRT, Vaucluse Provence Attractivité, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence, les offices de tourisme et les groupements de professionnels, le PNRL et VLP participeront à rendre l'offre vélo et l'offre de séjour vélo plus lisibles et plus attractives.

Commenté [MM1]: Pourquoi parle t on de randonneurs ?

Les deux parties auront une attention soutenue à l'égard des attentes des différents usagers et des différentes clientèles touristiques et se mobiliseront sur l'accueil de journalistes (individuels et groupés, en particulier les étrangers) et d'opérateurs de voyages.

Lors de la participation à des actions de promotion (salons, accueils presse et accueil de voyageurs), VLP s'engage à représenter le PNRL via les outils de communication et de promotion disponible. De son côté, le PNRL s'engage à promouvoir VLP dans toutes les journées d'échanges et de rencontres de ses réseaux.

Les deux parties communiqueront ensemble sur certains de leurs outils de communication.

- Les sites Internet :
  - VLP est responsable du portail [www.veloloisirprovence.com](http://www.veloloisirprovence.com) dirigeant vers les destinations [www.laluberonavelo.com](http://www.laluberonavelo.com) et [www.leverdonavelo.com](http://www.leverdonavelo.com), une carte interactive nouvelle génération va être développée. Le site sera traduit en plusieurs langues.
  - VLP participera à la construction du réceptif de la plateforme web et web-mobile réalisé par le Parc et les PNR de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr).
- Les dépliant et autres supports références :
  - VLP a la responsabilité des éditions de la brochure Le Luberon à vélo qu'elle réalisera annuellement, elle bénéficiera de financements publics spécifiques et/ou un mécénat ciblé. Le PNRL apportera son appui technique dans la recherche de ces financements.
  - Les rééditions des dépliant de présentation générale « Les Ocre à vélo », « Le Pays de Forcalquier à vélo » et « Le Pays d'Aigues à vélo », sont à la charge de VLP, et soutenues par des financements publics spécifiques et/ou un mécénat ciblé. Le PNRL apportera son appui technique dans la recherche de ces financements.
  - La ligne graphique sera commune aux outils de communication du Luberon et du Verdon fera l'objet d'une collection.
  - Les documents gratuits seront distribués dans leurs lieux d'accueil et circuits de distribution respectifs.
  - Par ailleurs, les deux parties travailleront ensemble à tout ouvrage/guide permettant de développer la connaissance du territoire et de l'activité vélo.
- Les réseaux sociaux :

VLP anime la communauté cycliste au travers des réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn, ...

Elle s'engage à relayer et à animer les activités liées à toutes pratiques vélo sur le territoire du Luberon.

Le PNRL et VLP s'engagent à mentionner et à apposer sur tout support de communication relatif aux actions ou opérations réalisées, leur logo, conformément à la charte graphique des deux parties. Un BAT préalable sera soumis avant édition et opérations de communication.

Cette mutualisation d'outils de promotion ne doit pas compromettre la lisibilité ni la responsabilité d'édition et de réédition des différents dépliant promotionnels.

#### ➤ Animations et évènements

Le PNRL et VLP soutiendront et/ou co-organiseront (suivant leurs disponibilités techniques et possibilités financières) des animations vélos liées à l'idée de découverte, intégrées à l'échelle du territoire et respectueuses des principes de coopération, solidarité et équité.

Le but est de :

- véhiculer un message militant et incitatif pour le vélo, d'encourager les initiatives et de donner une tribune aux acteurs mobilisés (associations, collectivités, professionnels) ;
- promouvoir des outils de sensibilisation en faveur de l'environnement, notamment en direction des jeunes ;
- mettre en valeur la réalisation concrète d'éléments structurants « vélos » (itinéraires « Le Luberon à vélo », « La Véloroute du Calavon – EuroVelo 8 », etc.).

### 3.4 - Veille sur les pratiques

#### ➤ Etude de la fréquentation touristique

Le suivi et l'évaluation des retombées de la politique vélo sont très importants. En effet, cela permet aux partenaires, aux professionnels et à la population de se rendre compte de la mise en œuvre effective des actions prévues et de leurs incidences.

Le PNRL et VLP travaillerons ensemble à la pérennisation de l'observatoire "tourisme à vélo", en lien avec la Région, les départements et les ADT. Les données éco-compteurs pourront enrichir l'analyse dans la mesure où les Départements communiquent les données. Une veille nationale sera également réalisée afin de répondre aux mieux à l'évolution des besoins des cyclistes.

#### ➤ Expertise

Le PNRL et VLP pourront être sollicités pour apporter aux collectivités et aux comités d'itinéraires (ex. EV8 – La Méditerranée à vélo) leurs compétences en matière d'aménagements et d'équipements publics aux itinéraires, comme les points d'eau potable, les aires d'accueils, la signalétique d'information, les consignes à vélo, etc.

#### ➤ Prospectives

Les deux parties s'engagent à profiter de leur partenariat pour répondre aux sollicitations qui s'inscrivent dans des objectifs conjoints, en particulier au sujet du développement local et du développement du tourisme à vélo.

Au-delà des rencontres entre experts et référents, un effort particulier sera porté sur les échanges dans le cadre de coopération régionale, nationale, européenne, pouvant mener à des actions concrètes (transports, accueil, services). L'objectif est d'arriver à ancrer des relations de coopération décentralisées de territoire à territoire, au travers de la rencontre de groupes organisés (professionnels du vélo, écotourisme, jeunes publics, etc.).

VLP est partenaire de la filière régionale vélotourisme et VTT et participe et parfois anime travaux et expertise selon les axes triennaux définis par le comité de pilotage.

Durant des décennies, on a consacré l'usage quasi exclusif à l'automobile, mode de transport porteur du développement industriel. Si ce modèle offre de nombreux avantages en termes de mobilités, de rapidité et de grande connectivité à des échelles territoriales, il atteint aujourd'hui ses limites. La solution du tout voiture est, c'est aujourd'hui admis, une impasse en milieu urbain et de moindre mesure mais sans la négliger dans les territoires ruraux ou semi-urbains.

L'objectif est de décarboner les territoires, afin de diminuer les problèmes liés à la santé, à l'environnement, au manque d'espaces urbains, à l'économie et de favoriser un bien vivre au quotidien qui n'est plus à prouver selon les témoignages des usagers.

VLP s'attachera à proposer des itinéraires de rabattement, les plus sécurisés et directs possibles, entre les itinéraires existants et en projet afin de favoriser les déplacements quotidiens.

## ARTICLE 4 : Contribution financière

### 4.1 – Adhésion à VLP

En tant que membre adhérent et conformément aux statuts de l'association type loi 1901 à but non lucratif, dénommée "Vélo Loisir Provence", le PNRL versera à VLP la cotisation forfaitaire annuelle de **huit mille euros TTC (8 000 € TTC)**.

Cette somme versée en une fois, en début d'année civile, pourra être revue en fonction des actions complémentaires mises en place annuellement et par décision des deux parties.

### 4.2 – Maintenance signalisation

#### Forfait transitoire annuel : voir en annexe

En contrepartie de la mission de veille et de maintenance courante de la signalisation permanente des itinéraires vélos, confiée à VLP, le PNRL, sous réserve de disponibilités budgétaires, et de manière transitoire

(au regard de l'évolution de la maîtrise d'ouvrage des itinéraires lui versera une somme forfaitaire annuelle de **six mille euros TTC (6 000 € TTC)**.

Le versement d'un acompte (50%) sera réglé en début de mission et le solde en fin d'année courante.

Les commandes et la prise en charge des fournitures nécessaires à cette mission de maintenance restent à la charge du Parc naturel régional du Luberon (hors itinéraire régional « Autour du Luberon »).

Cette charge liée à la mission de veille et aux commandes des panneaux, sera revue à la baisse ou supprimée selon l'évolution de la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance de la signalisation (cf. schémas vélo départementaux et schéma vélo régional).

En cas d'impossibilités budgétaires, le PNRL informera suffisamment tôt VLP afin que l'association n'engage pas la mission ni les dépenses.

#### **ARTICLE 5 : Assurances**

Le PNRL et VLP ont souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant leur incomber.

#### **ARTICLE 6 : Durée**

La présente convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de sa signature, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 23 décembre 2023.

Un bilan annuel, réalisé par les référents, sera présenté aux responsables des deux parties avant la fin de l'année civile.

La présente convention pourra être reconduite après mise à jour, pour une durée de trois ans.

En cas de litiges, une solution à l'amiable sera recherchée en priorité.

La présente convention pourra être résiliée avant son échéance en cas de survenance de l'un des événements suivants :

- En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles ou de l'une d'entre elles, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'autre partie, sans indemnité, 15 (quinze) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.
- En cas de manquement grave ou de comportement contraire à l'éthique et à la charte du PNRL (organisation respectueuse des principes de coopération, de solidarité et d'équité), le contrat pourra être résilié par le PNRL, sans indemnité, 15 (quinze) jours après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 7 : Attribution de juridiction**

Tout litige survenant à l'occasion de l'application du présent contrat et que les parties n'auraient pas réussi à résoudre à l'amiable, sera porté devant le Tribunal d'Avignon. Toute modification au présent contrat et à ses éventuelles annexes devra être constatée par un écrit daté et signé par les deux parties.

Fait en 2 exemplaires à Forcalquier,

le \_\_\_\_\_

Pour le Parc naturel régional du Luberon  
La présidente  
Dominique SANTONI

Pour Vélo Loisir Provence  
Le Président  
André BERGER